

ASSEMBLÉE NATIONALE8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3520

présenté par

M. Le Fur

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Substituer au mot « République », le mot « Nation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le préambule de 1946 prévoit que la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à son développement, d'autant que la notion de nation englobe toutes les parties prenantes de celle-ci sans risque d'exposition à la division et au séparatisme

Aussi paraît-il préférable par coordination de faire référence à ce terme de Nation.